



11 février 2021

(21-1127)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE SEDERUNT DE 1999 (RÈGLEMENT DE LA COURT OF SESSION,
AMENDEMENT N° 6) (CAUSES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de Sederunt de 1999 (Règlement de la Court of Session, amendement n° 6) (causes relatives à la propriété intellectuelle)
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0882_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié <p>Cette loi de Sederunt modifie le Règlement de la Court of Session pour ce qui est de son application aux causes relatives à la propriété intellectuelle de manière à exiger que toute convocation ou demande ou tout autre document déposé dans le cadre de la cause soit clairement indiqué comme étant lié à celle-ci. Elle modifie aussi les dispositions de ce règlement concernant la fixation d'une date pour ce que l'on appelait auparavant "audience préalable" et que l'on appelle aujourd'hui "audience procédurale"; l'objectif principal de ces modifications est de ménager une plus grande flexibilité s'agissant de fixer une date pour cette audience.</p> <p>Il est prévu que l'appellation "juge des brevets" soit remplacée par l'appellation "juge de la propriété intellectuelle".</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	12 juillet 1999 https://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/1785/article/1/made

Autre date	
-------------------	--

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/1785/note/made Le chapitre 55 (causes relatives à la propriété intellectuelle) du Règlement de la Court of Session de 1994 (1) est modifié.
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.